



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat Multirisque Professionnelle

M. STEVEN FAUGERON
80 RUE LAVOISIER
92000 NANTERRE

Valable * pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Contrat Multirisque Professionnelle : 111084951 N 001

MAAF ASSURANCES S.A. atteste que M. STEVEN FAUGERON est titulaire à ce jour du contrat référencé ci-dessus pour les activités** suivantes :

- METIER DE PAYSAGISTE
JARDINIER
- METIERS DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE L'HABITAT
NETTOYAGE DECAPAGE OBJETS DIVERS
- METIERS DES MULTISERVICES Multiservice Bricolage: selon la liste exhaustive des prestations garanties ci-dessous pour un montant de marché limité à 800€ HT : pose de papiers peints et travaux de peinture décorative / montage et pose de meubles en kit, étagères, portes de placards, tringles à rideaux, cadres / remplacement d'ampoules, néons , fusibles défectueux, pose de luminaires, remplacement de prises sans modification de l'installation électrique existante / changement de serrures, poignées de portes et réglages de portes et fenêtres / remplacement de kit de chasse d'eau des WC, robinetteries y compris les joints sans modification de l'installation sanitaire existante / débouchage de siphons ou de tuyauterie obstrués / remplacement des vitres et miroirs sur portes, fenêtres, portes fenêtres, portes fenêtres à l'exclusion des vitreries des baies vitrées, velux et vérandas ou serres / tonte des pelouses, taille de haies, arbres / désherbage , ramassage des feuilles mortes, entretien des jardins / montage d'abris de jardin non ancrés au sol / nettoyage de piscine et vérification du PH / installation de détecteurs autonomes avertisseurs de fumée en parties privatives de locaux existants à usage d'habitation, dans le cadre de l'obligation réglementaire définie par l'arrêté du 5 février 2013 relatif à l'application des articles R.129-12 à R.129-15 du code de la construction et de l'habitation.
MULTISERVICES A LA PERSONNE

** Pour plus d'informations sur vos activités, se référer à l'annexe jointe « Périmètre ou complément de vos activités ».

Ce contrat garantit, dans la limite des plafonds ci-après indiqués, les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il peut encourir en raison des dommages corporels, matériels ou immatériels consécutifs causés aux tiers.



N° de client : 111084951 N
 Nom : M. STEVEN FAUGERON

EVENEMENTS GARANTIS	MONTANT MAXIMUM DES GARANTIES PAR SINISTRE sauf Exception
RESPONSABILITE CIVILE LIEE A L'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs y compris lors de foires, salons, marchés, expositions... en raison d'occupation de locaux à titre précaire 	8 000 000 € 8 000 000 € 2 500 000 € dont 300 000 € pour les dommages immatériels consécutifs
RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
AVANT LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Intoxication alimentaire 	8 000 000 € 8 000 000 € 2 500 000 € 2 500 000 €
APRES LIVRAISON DE BIENS ET/OU RECEPTION DE TRAVAUX :	
Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs) DONT : <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Dommages matériels et immatériels consécutifs - Intoxication alimentaire 	8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 8 000 000 € limité à 8 000 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance dont 1 500 000 € pour les dommages immatériels consécutifs limité à 1 500 000 € par année d'assurance 2 500 000 € limité à 2 500 000 € par année d'assurance
Atteinte accidentelle à l'environnement : Tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels consécutifs)	200 000 € limité à 400 000 € par année d'assurance



N° de client : 111084951 N
Nom : M. STEVEN FAUGERON

La présente attestation vaut présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peut engager MAAF ASSURANCES S.A. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère et dont l'assuré a pris connaissance.

* Attestation valable sous réserve de toute modification, suspension, annulation ou fin d'effet du contrat qui interviendrait postérieurement à la date de la présente attestation.

Fait à Niort, le 14 décembre 2023
Pour MAAF ASSURANCES S.A.

***Attention** : document original, établi en un seul exemplaire, à photocopier chaque fois qu'il vous en sera fait la demande. Toute mention manuscrite en dehors de la signature est réputée non écrite.*

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Ermeneux'.

Antoine Ermeneux
Directeur général



N° de client : 111084951 N
Nom : M. STEVEN FAUGERON

ANNEXE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

PERIMETRE OU COMPLEMENT DE VOS ACTIVITES

METIER DE PAYSAGISTE

Réalisation et entretien d'espaces verts, parcs et jardins, sans construction d'ouvrage.

Cette activité comprend :

- le terrassement et le déplacement de terre nécessaires à la création de massifs, de pelouses et de tout espace vert,
- l'amendement du sol,
- l'abattage et l'élagage des arbres,
- la tonte des pelouses, la taille de haies et le débroussaillage,
- le traitement des nuisibles et la mise en oeuvre de produits herbicides sous réserves d'être détenteur de l'agrément autorisant cette pratique,
- La plantation et l'entretien de végétaux,
- l'installation en extérieur de récupérateurs d'eau de pluie sans raccordement au réseau sanitaire,
- la réalisation d'allées et de sentiers piétonniers exclusivement avec revêtement de broyat minéral ou végétal.

METIERS DE L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET DE L'HABITAT

Ces métiers comprennent également les activités de :

Nettoyage courant des locaux, extérieurs des bâtiments

Nettoyage de vitres en grande hauteur ou par travaux acrobatiques

Nettoyage occasionnel de vitres, déneigement des abords sans véhicule

Nettoyage et entretien de piscines

Hydrogommage, hydrodécapage, nettoyage et décapages d'objets divers

Démoussage de toitures, nettoyage de graffitis, façades, monuments funéraires

Entreprise de désinfection, dératisation, désinsectisation, gazage PH3 pour la lutte anti taupe.

La présente annexe est indissociable de l'ATTESTATION D'ASSURANCE éditée ce même jour et ne saurait être appréciée isolément. Ces documents valent ensemble présomption simple d'assurance pour les seules périodes indiquées et ne peuvent engager maaf assurances s.a. en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel ils se réfèrent et dont l'assuré a pris connaissance.